



McGill

N° de référence : C-190321

Professeur(e) agrégé(e)/titulaire (clinique)

Chaire de la Fondation Graham Boeckh en santé mentale des jeunes

Faculté de médecine – Département de psychiatrie

Le poste est également ouvert aux candidatures internes qui occupent déjà un poste professoral à l'Université McGill.

Description de poste

Le Département de psychiatrie de l'université McGill, le Centre de recherche de l'hôpital Douglas et le nouveau Centre en santé mentale des jeunes – Innovation dans les services, recherche et formation sont à la recherche de candidats et candidates pour la Chaire de la Fondation Graham Boeckh en santé mentale des jeunes. La personne retenue remplira une charge professorale en tant que membre du corps professoral contractuel, niveau de professeur agrégé ou titulaire à temps plein (clinique). Le niveau professoral sera déterminé en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat ou de la candidate. Un poste permanent représente aussi une possibilité en fonction de la personne choisie.

La personne retenue pour la Chaire de la Fondation Graham Boeckh en santé mentale des jeunes dirigera le Centre en santé mentale des jeunes – Innovation dans les services, recherche et formation de McGill, lequel est soutenu par une équipe multidisciplinaire bien établie de chercheurs. La Chaire sera basée à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et au Centre de recherche de l'hôpital Douglas.

L'Institut universitaire en santé mentale Douglas fait partie du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-ODIM) dont la mission est d'offrir des soins et des services de pointe et de faire avancer les connaissances en santé mentale dans le but de les partager. Le Département est fier de son milieu de travail respectueux, multidisciplinaire et inclusif dans ses différentes sphères d'activités, incluant la formation de divers groupes d'étudiants.

Bien que le candidat ou la candidate ait une expertise de recherche parmi l'un des quatre thèmes de recherche de l'IRSC (recherche biomédicale, recherche clinique, recherche sur les services de santé, recherche sur la santé des populations), la personne retenue doit présenter un intérêt et

des compétences de leadership pour intégrer la recherche multidisciplinaire et avoir une bonne compréhension de l'innovation dans les services de santé mentale pour les jeunes.

La personne choisie devra promouvoir fermement la recherche en santé mentale des jeunes et, occupera un rôle de leadership national pour promouvoir la recherche en santé mentale des jeunes, développer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes de recherche, encadrer les jeunes membres du corps professoral et faciliter la collaboration entre les chercheurs des différents thèmes de recherche.

La nomination initiale à cette chaire est prévue pour un mandat de cinq ans, renouvelable sous réserve d'évaluation.

Tâches principales

- Assurer un leadership national et international dans le domaine de la santé mentale des jeunes et de l'intervention précoce ;
- Développer une vision claire de la nature évolutive de l'innovation et de la recherche en matière de services en santé mentale des jeunes afin d'inspirer la participation dans les activités de recherche et d'enseignement ;
- Favoriser une approche interdisciplinaire et collaborative pour la recherche et la formation en encourageant les collaborations dans les travaux cliniques et universitaires pour l'ensemble de McGill et avec les autres établissements locaux, nationaux et internationaux ;
- Diriger le recrutement, le mentorat et le perfectionnement des membres du corps professoral et des cliniciens et cliniciens pour qu'ils puissent réaliser leur plein potentiel ;
- Participer de manière active à tous les aspects de la mission universitaire de McGill, et faire preuve d'un engagement ferme en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans toutes sphères de la tâche professorale (c'est-à-dire la recherche, l'enseignement, la supervision des étudiants des cycles supérieurs et la participation aux comités universitaires et administratifs).

La Chaire présente aussi la fonction de directeur scientifique principal et de directeur général du Centre en santé mentale des jeunes – Innovation dans les services, recherche et formation. Dans ce rôle, la personne s'appuiera sur le leadership de McGill en matière d'innovation des services en santé mentale des jeunes, de recherche fondée sur la pratique clinique et les services, de développement et d'épidémiologie des troubles mentaux, et d'intervention précoce dans les cas de psychose et autres troubles mentaux majeurs.

Le directeur scientifique du Centre dirige le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique selon les axes suivants :

- Développer des modèles de soins efficaces pour la prévention et l'intervention précoce en santé mentale des jeunes et en trouble de dépendance et des états à très haut risque ;
- Mener des recherches de pointe multidisciplinaires et à méthodes multiples pour combler le manque de connaissances, notamment en épidémiologie, en santé des populations, en santé mentale mondiale, et en approches cliniques et neurobiologiques (incluant la neuroimagerie et la génétique) concernant la santé mentale des jeunes ;
- Former des chercheurs, des professionnels de soins de santé et autres personnes travaillant dans les communautés dans le domaine de la santé des jeunes et de la dépendance ;
- Participer à l'élaboration de plaidoyers et de politiques fondés sur des preuves en santé mentale des jeunes et en dépendance ;
- Contribuer à la création de meilleures pratiques grâce à la diffusion des connaissances et à des collaborations avec d'autres véhicules et organisations d'ordre nationale et internationale ;
- Diriger ou participer à l'établissement d'un prototype de services au Centre, lequel servira de modèle pour les méthodes de prestations innovantes dans le domaine de la santé des jeunes.

Qualifications et formation exigées

Exigences du poste

Diplôme de médecine/Diplôme de doctorat dans un domaine connexe en recherche avec une formation postdoctorale avancée. Les médecins doivent être titulaires d'un permis d'exercice leur permettant de pratiquer la psychiatrie dans la province de Québec ou doivent être admissibles à en acquérir un.

Engagement réel, et selon les circonstances, un dossier solide, en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

La personne retenue sera un clinicien-chercheur principal au rang de professeur agrégé ou supérieur avec une productivité et une influence scientifiques éprouvées ainsi que des fonds de recherche concurrentiels en recherche en santé mentale des jeunes.

Atouts :

Démontrer un grand intérêt pour la formation des étudiants et étudiants des cycles supérieurs et postuniversitaires ;

Avoir une connaissance des services de soin de santé du Canada et du Québec ;

Bien qu'une expérience clinique et de service est importante, le candidat ou la candidate n'a pas besoin d'occuper des fonctions cliniques au moment de sa candidature ;

Avoir une bonne connaissance du français, ou prendre l'engagement de l'apprendre dans les années suivant l'embauche.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI

Type d'emploi : Corps professoral contractuel (Clinique)

Rang : Professeur(e) agrégé(e)/titulaire

Statut professionnel : Temps plein

Salaire : La rémunération sera établie en fonction du barème d'honoraires du système de la santé québécois.

Période d'affichage : 30 jours à partir de la date d'affichage

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Il faut déposer le dossier de candidature en ligne à l'adresse : <http://www.mcgill.ca/medicine-academic/positionsavailable>

Il faut inclure au dossier les documents justificatifs suivants :

- une lettre de présentation et un curriculum vitæ (en un seul document PDF) ;
 - une lettre faisant état de l'expérience du candidat ou de la candidate dans le domaine de la recherche (si d'autres documents sont joints, les combiner pour faire un seul document PDF) ;
 - le nom et les coordonnées de trois personnes prêtes à fournir des références.
-

L'Université McGill recrute en fonction du mérite et s'engage fermement à respecter les principes d'équité et de diversité au sein de sa communauté. Nous accueillons favorablement les demandes d'emploi des personnes racisées et de minorités visibles, des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées, des minorités ethniques, des personnes de toute orientation et identité sexuelles, ainsi que toute personne possédant les aptitudes et les connaissances lui permettant de travailler en collaboration avec diverses communautés.

McGill reconnaît également et considère à juste titre l'incidence de congés (comme, des congés liés à des soins à un membre de la famille ou à des problèmes de santé) qui auraient pu causer des interruptions ou des ralentissements de carrière. Nous encourageons les personnes candidates à nous informer de tout congé qui aurait eu un effet sur leur productivité, et conséquemment sur leur cheminement de carrière. Cette information sera prise en considération afin d'assurer une évaluation équitable du dossier de candidature.

L'Université McGill met en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi et invite les membres des groupes visés à indiquer leur appartenance à ces derniers dans leur dossier de candidature. L'établissement cherche également à assurer le traitement équitable et la pleine intégration des personnes handicapées en déployant tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les principes de design universel de manière transversale, parmi tous les aspects de la communauté de McGill, et à l'aide des politiques et des procédures sur les mesures d'adaptation en milieu de travail. Les personnes handicapées qui pourraient avoir besoin d'accommodements à n'importe quelle étape du processus de candidature sont invitées à communiquer en toute confidentialité avec la professeure Angela Campbell, vice-principale exécutive adjointe (équité et priorités académiques) par courriel ou par téléphone au 514-398-1660.

Nous encourageons toutes les personnes qualifiées à postuler ; veuillez noter que, conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera toutefois accordée aux personnes de citoyenneté canadienne ainsi qu'aux personnes ayant obtenu la résidence permanente.
